



Depuis 80 ans, nos connaissances
bâtissent de nouveaux mondes

FORMATION PGD ET QUESTIONS JURIDIQUES

20 JANVIER 2021

Lionel Maurel. CNRS – INSHS



DONNÉES DE LA RECHERCHE ???

« les données de la recherche sont définies comme des enregistrements factuels (chiffres, textes, images et sons), qui sont utilisés comme sources principales pour la recherche scientifique et sont généralement reconnus par la communauté scientifique comme nécessaires pour valider les résultats de la recherche. »

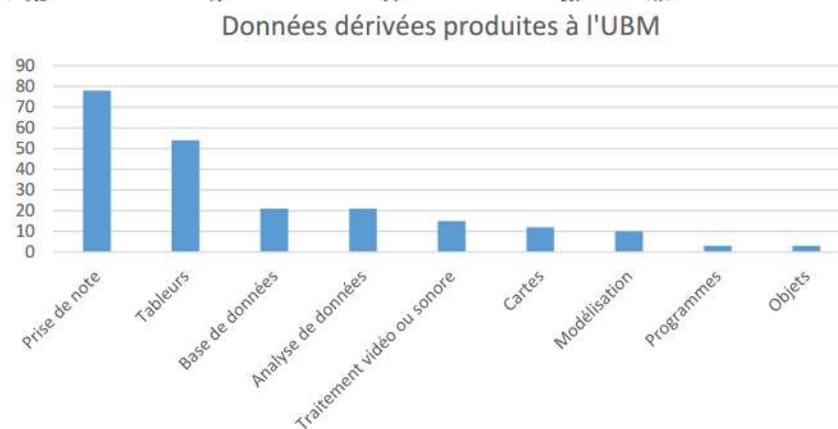
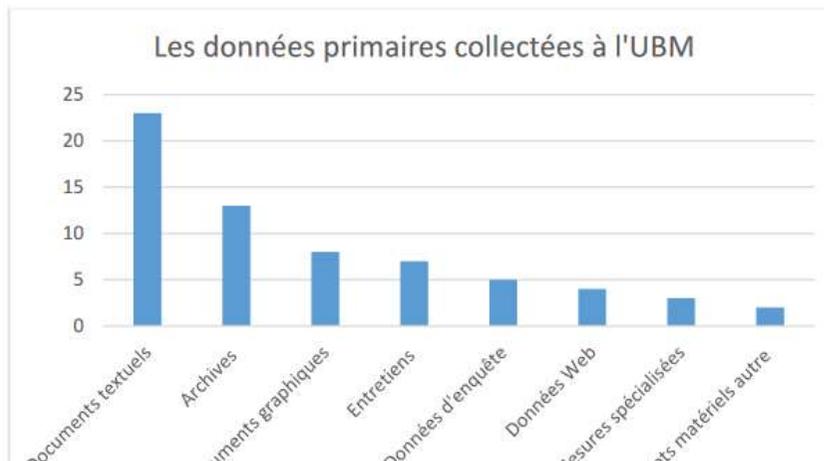
[Définition Rapport OCDE 2007](#)



Problème :
le droit ne se réfère que très peu à la notion de « données ».



« DONNÉES DE RECHERCHE » : UNE EXPRESSION QUI PEUT RENVOYER À DE MULTIPLES OBJETS...



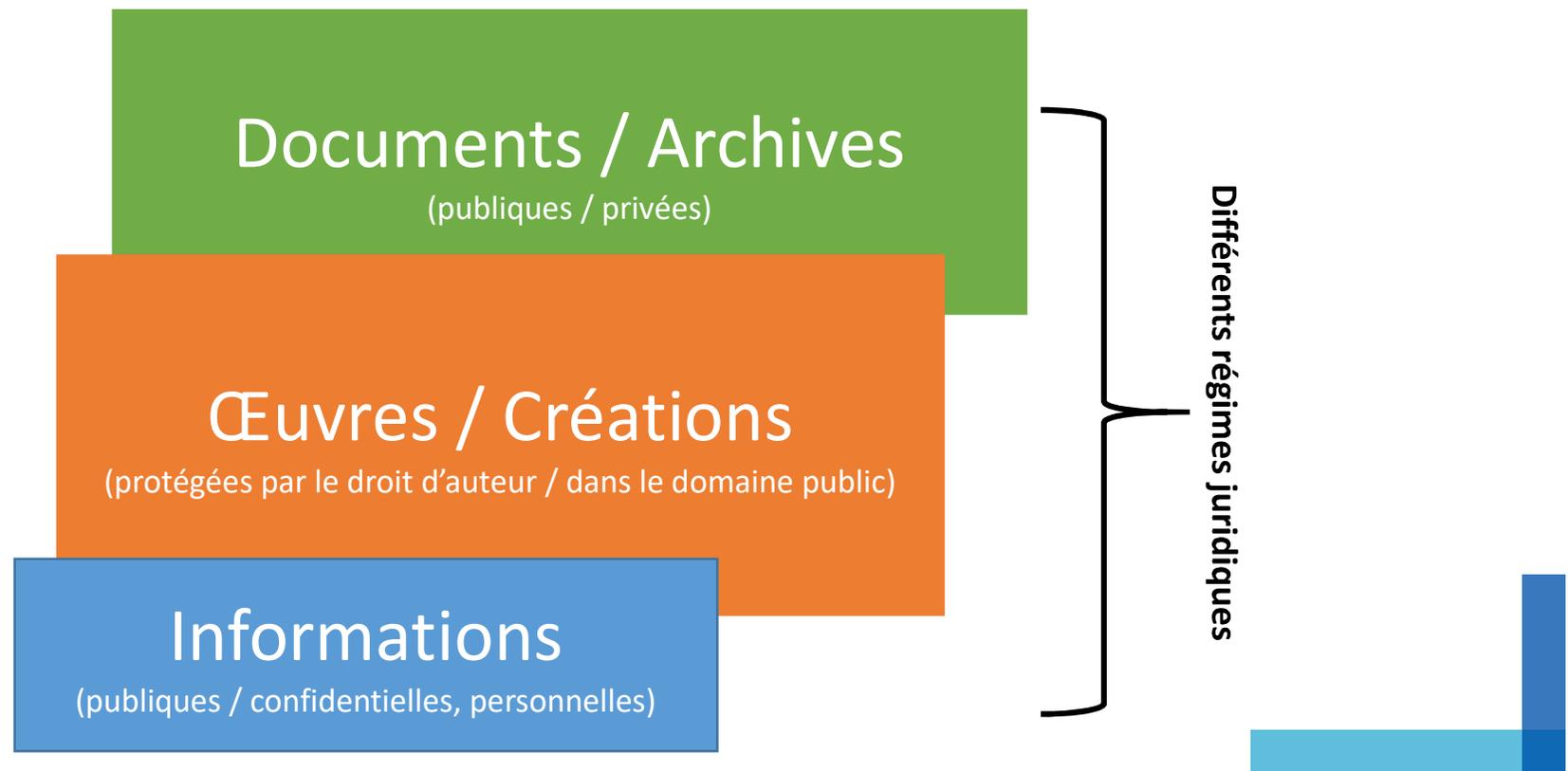
Source :

Les données de la recherche à l'Université Bordeaux Montaigne : Synthèse d'une enquête qualitative auprès des chercheurs .

[Julie Duprat. 2019.](#)



« DONNÉES DE RECHERCHE » : UNE EXPRESSION POUVANT RENVOYER À DE MULTIPLES OBJETS....



PROTECTION JURIDIQUE SPÉCIFIQUE DES BASES DE DONNÉES

« On entend par base de données un recueil d'œuvres, de données ou d'autres éléments indépendants, disposés de manière systématique ou méthodique, et individuellement accessibles par des moyens électroniques ou par tout autre moyen ».

[Article L. 112-3 al.2 Code de propriété intellectuelle](#)

Mais le cadre juridique applicable aux données de recherche a beaucoup bougé avec la Loi République numérique (2016).



UN TEXTE MAJEUR ADOPTÉ EN 2016



The image shows a screenshot of a French government website. On the left, there is a banner with a red helmet and a blue shirt, with the text "La République numérique" and "en actes". On the right, the title "Projet de loi pour une République numérique" is displayed. Below the title, the text "Gouvernement, le 26 septembre 2015" is shown. A statistics table is present, and at the bottom, there are buttons for "Participer" and "Partager".

votes	contributions	participants	jours restants
8221	1275	855	20

Une loi importante pour le Libre Accès aux publications, mais aussi pour les données de recherche.

**LES DONNÉES DE LA RECHERCHE SONT DES INFORMATIONS
PUBLIQUES (EN PRINCIPE)**



LES DONNÉES DE RECHERCHE SONT SOUMISES À UN PRINCIPE D'OUVERTURE PAR DÉFAUT ET DE LIBRE RÉUTILISATION



Suppression du régime d'exception dont bénéficiaient jusque là les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.



LES DONNÉES DE RECHERCHE SONT SOUMISES À UN PRINCIPE DE GRATUITÉ (LOI VALTER)



#

Seule une liste fermée d'administrations peuvent encore valablement fixer des redevances de réutilisation.

Mais une articulation possible avec le dépôt de brevets et d'autres formes de valorisation.

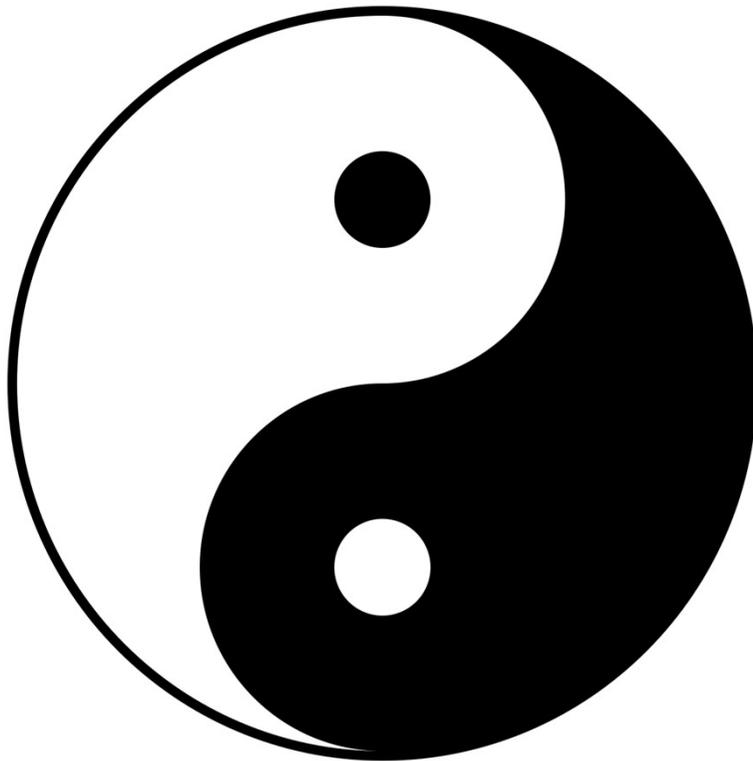
LES DONNÉES DE RECHERCHE SONT PROTÉGÉES CONTRE LES RISQUES D'ACCAPAREMENT



Neutralisation des cessions exclusives de droit concédées à des éditeurs à l'occasion de la publication des résultats de recherche.



DE GRANDS PRINCIPES À COMBINER AVEC DES EXCEPTIONS



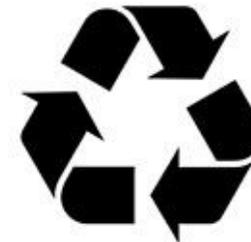
**C'est le sens de la phrase :
« Aussi ouvert que
possible ; aussi fermé que
nécessaire ».**



1

DES PRINCIPES EN VOIE D'ÉMERGENCE

F indable A ccessible I nteroperable R eusable



« Aussi ouvert que possible ; aussi fermé que nécessaire »

EXCEPTION : LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE APPARTENANT À DES TIERS



Notamment le droit d'auteur.

Les publications des chercheurs relèvent d'un autre régime que les données.

Mais attention à ce que l'on appelle « données de recherche »...

EXCEPTION : LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET DE LA VIE PRIVÉE



Nécessité d'une anonymisation des données de recherche avant ouverture (ou consentement des personnes)

Mais les données personnelles n'excluent pas pour autant toute forme de partage.

EXCEPTION : LES SECRETS PROTÉGÉS



Secret défense, secret de la conduite des affaires extérieures, secret médical, secret industriel et commercial, etc.



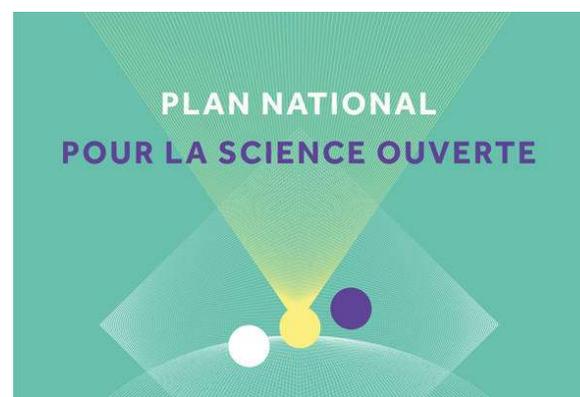
EXCEPTION : LES PROJETS PARTENARIAUX ET LES DROITS DES TIERS



Retour au contrat et
importance des accords de
consortium.



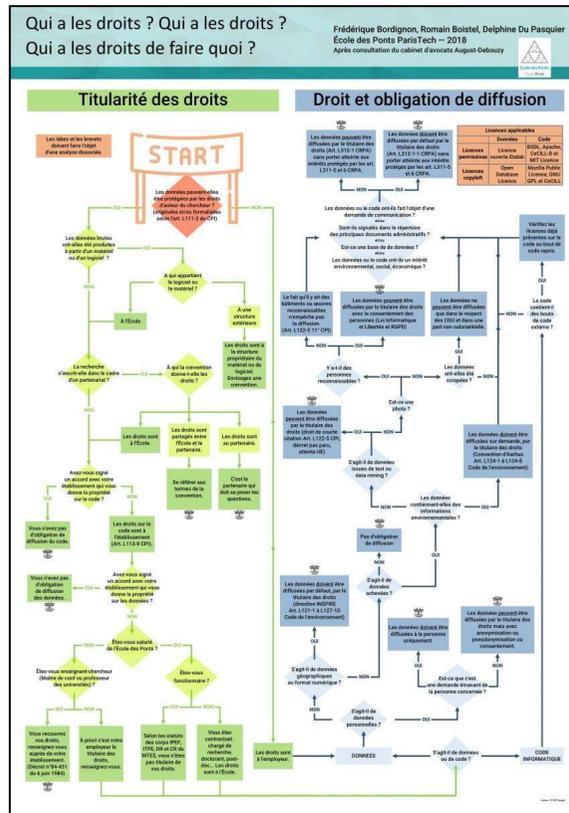
DES PRINCIPES SUR LESQUELS S'APPUIE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE SCIENCE OUVERTE



AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE

ANR

ETABLIR UN « DIAGNOSTIC D'OUVERTURE » DES DONNÉES



D'où l'importance des plans de gestion (et de partage) des données, dont un des enjeux est de réaliser cette analyse juridique.



Logigramme Ecole des Ponts et Chaussées

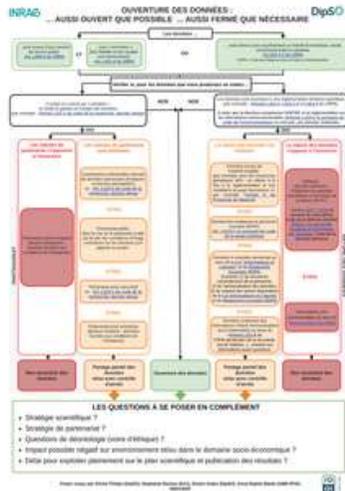
Depuis 10 ans, nos connaissances
bénévolent nos étudiants

QUELQUES OUTILS INTÉRESSANTS

Logigramme "Aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire"

Logigramme aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire

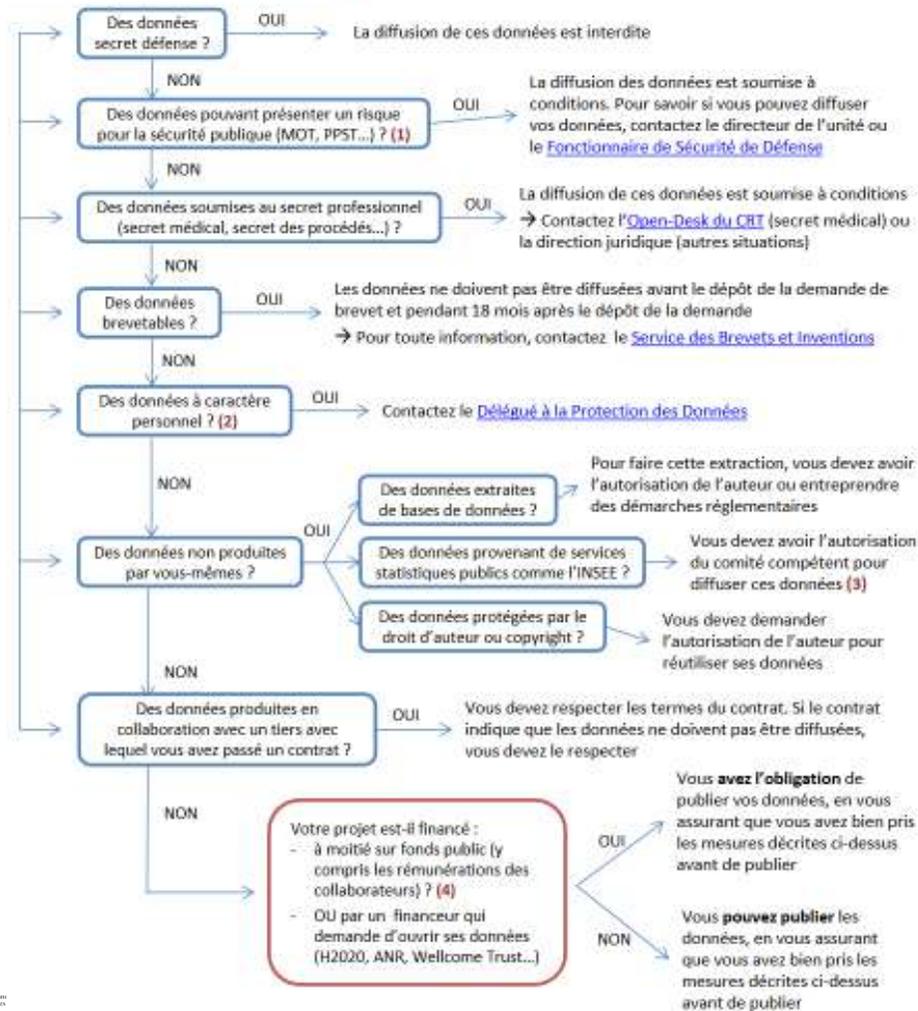
Ouverture des données : ... aussi ouvert que possible ... aussi fermé que nécessaire. Fiche téléchargeable ICI.



INRAE

[Logigramme INRAE](#)

Votre projet comprend-il...



Quelques outils intéressants

Source :

[Logigramme de l'Institut Pasteur.](#)



QUELQUES OUTILS INTÉRESSANTS

Base Aide à la décision sur la diffusion des données de recherche



Votre jeu de données contient-il des données statistiques ?

Donnée statistique : donnée collectée par voie d'enquête statistique ou trans

[Outil d'aide à la décision
CIRAD/COUPERIN](#)

